



STOP AUX INCIVILITES !

Malgré cette période de confinement imposant à chacun plus de sagesse, il est constaté des incivilités à l'image des dépôts sauvages dans certaines voies communales ou de lieux inappropriés.



La Ville de Bellerive demande à ses habitants de la patience et pour les personnes à l'origine de ces actes, davantage de respect !

La ville verbalisera les incivilités et le non-respect des consignes de confinement :

Une amende de 68 € pour les débris et mégots, et jusqu'à 450 € pour les dépôts sauvages.

135 € pour les déplacements non autorisés.

Des solutions pour les professionnels :

Si les déplacements dans les déchetteries pour les particuliers ne sont pas autorisés (tous les sites du département sont fermés), il existe des solutions pour les professionnels.

- EPUR (site de Cusset) 04 70 31 84 66 – contact@epur.fr : ferrailles, gravats, bois, déchet industriel banal sont acceptés. En revanche, il n'est plus possible de déposer les cartons, papiers, ni le plâtre en raison de la fermeture des filières.
- ECOVERT BOILON (site de Saint-Germain-des-Fossès) 04 73 68 23 75 – boilon.michel@wanadoo.fr
La plateforme fonctionne normalement et accepte les déchets verts

Des solutions pour les particuliers :

Si la période de confinement permet de faire du tri chez soi ou de s'activer dans le jardin, un peu de patience. Stockez et conservez vos déchets chez vous et pensez au compost ! Eux aussi, ils restent à la maison !

Et parce qu'il est toujours utile de rappeler les bons gestes pour faciliter la collecte des déchets ménagers et protéger ainsi les agents qui continuent d'œuvrer au quotidien :

- Les lingettes, mouchoirs, papier essuie-tout, masques usagés sont à jeter dans les sacs NOIRS et bien fermés
- Fermez bien vos sacs dans les bacs ou conteneurs à ordures ménagères
- Ne déposez rien au sol près des bacs ou conteneurs
- Nettoyez vos bacs ou conteneurs (couvercle et poignée en priorité)